



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **26 avril 2010**

Délibération n° 2010-1434

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Travaux de génie électrique et de génie civil sur les carrefours à feux et les bornes escamotables -
Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer deux marchés

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 16 avril 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 28 avril 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Broliquier, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, M. Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Buna (pouvoir à M. Giordano), Daclin, Arrue, Bouju (pouvoir à M. Grivel), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Coste), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Turcas (pouvoir à M. Havard), Vergiat (pouvoir à M. Suchet), Vial (pouvoir à M. Da Passano), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mmes Ait-Maten, Bailly-Maitre, MM. Deschamps, Dumas, Lelièvre, Muet, Pilonel.

Séance publique du 26 avril 2010**Délibération n° 2010-1434**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Travaux de génie électrique et de génie civil sur les carrefours à feux et les bornes escamotables - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer deux marchés**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 avril 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution de marchés de travaux de génie électrique et de génie civil sur les carrefours à feux et les bornes escamotables sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant maximum sur quatre ans de 9 600 000 € HT.

Ces travaux font l'objet de deux lots géographiques qui seront attribués séparément à une entreprise seule ou à un groupement solidaire. Chaque lot géographique fait l'objet de 2 lots techniques :

- marché n° 1 : pour les communes de Lyon et Villeurbanne, comporterait un engagement de commande de 300 000 € HT minimum et 1 200 000 € HT maximum pour un an et de 1 200 000 € HT minimum et 4 800 000 € HT maximum pour quatre ans.

Ce marché fait l'objet de deux lots techniques :

. lot technique n° 1 - travaux de génie électrique,

. lot technique n° 2 - travaux de génie civil,

- marché n° 2 : pour les communes d'Albigny sur Saône, Bron, Cailloux sur Fontaines, Caluire et Cuire, Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Charly, Chassieu, Collonges au Mont d'Or, Corbas, Couzon au Mont d'Or, Craponne, Curis au Mont d'Or, Dardilly, Décines Charpieu, Ecully, Feyzin, Fleurieu, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Francheville, Genay, Givors, Grigny, Irigny, Jonage, Limonest, Marcy l'Etoile, Meyzieu, Mions, Montanay, La Mulatière, Neuville sur Saône, Oullins, Pierre Bénite, Poleymieux au Mont d'Or, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Fons, Sainte Foy lès Lyon, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Saint Priest, Sathonay Camp, Sathonay village, Solaize, Vaulx en Velin, Vénissieux, Vernaison, Tassin la Demi Lune, la Tour de Salvagny, comporterait un engagement de commande de 300 000 € HT minimum et 1 200 000 € HT maximum pour un an et de 1 200 000 € HT minimum et 4 800 000 € HT maximum pour quatre ans.

Ce marché fait l'objet de deux lots techniques :

. lot technique n° 1 - travaux de génie électrique,

. lot technique n° 2 - travaux de génie civil.

L'allotissement technique au sein de chaque marché permet de garantir la coordination des interventions entre les deux métiers (coactivité très forte).

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Chaque lot géographique ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse trois fois une année.

Le présent rapport concerne également l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie

DELIBERE

1° - Approuve le lancement de la procédure d'appel d'offres ouverts en vue de l'attribution de marchés de travaux de génie électrique et de génie civil sur les carrefours et feux et les bornes escamotables sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon.

4° - Autorise monsieur le président à signer les marchés à bons de commande ayant pour objet les travaux de génie électrique et de génie civil sur les carrefours à feux et les bornes escamotables sur le territoire de la Communauté urbaine et tous les actes contractuels afférents, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres pour un montant de :

- marché n° 1 : 300 000 € HT minimum et 1 200 000 € HT maximum pour un an ferme en 2011 et éventuellement renouvelable en 2012, 2013 et 2014 par reconduction expresse,

- marché n° 2 : 300 000 € HT minimum et 1 200 000 € HT maximum pour un an ferme en 2011 et éventuellement renouvelable en 2012, 2013 et 2014 par reconduction expresse.

5° - Les dépenses au titre de ces marchés seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - sections de fonctionnement et d'investissement - exercices 2011 et éventuellement 2012, 2013, 2014.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 avril 2010.